

+ Le saviez-vous ?

En France il y aurait 1,1 million de logements vacants. A l'échelle nationale les logements vacants représenteraient 8.2% du marché et sur le territoire de la CCVS 3.2%.

L'Etat cherche à mener une politique zéro logement vacant, c'est pour cela que de nombreux dispositifs d'aides sont mis en place que ce soit pour effectuer des travaux (Ma Prim'Renov, Ma Prim'Adapt, l'ANAH...) ou pour la mise en location via des organismes qui se portent garants d'une location réussie (Action Logement, Soliha...).

+ Contactez-nous



02 27 28 20 87



habitat@villes-soeurs.fr

Communauté de communes des Villes Soeurs

12 avenue Jacques Anquetil 76260 Eu



villes-soeurs.fr



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT VACANT ?



Profitez d'aides
financières et donnez-lui
une nouvelle vie !

Contactez-nous



02 27 28 20 87



habitat@villes-soeurs.fr

Bénéficiez de conseils gratuits et personnalisés avec les partenaires de la Communauté de communes.

+ Qu'est-ce qu'un logement vacant ?

Un logement vacant est un logement qui reste inoccupé pendant au moins 2 ans ou occupé moins de 90 jours consécutifs par an.

Il peut s'agir :

- d'un appartement ou d'une maison vide, sans meubles ni occupants ;
- d'un logement inhabité depuis plusieurs mois, même s'il contient encore des meubles ;
- d'un logement en attente de vente ou de location, mais qui reste vide au moins 2 ans ;
- d'un logement hérité et non occupé par les héritiers ;
- d'un logement dont le propriétaire est parti en maison de retraite ou a déménagé sans ne le louer ni le vendre.



Un logement occupé occasionnellement (résidence secondaire, logement étudiant occupé uniquement pendant l'année scolaire) n'est pas considéré comme vacant.

+ A qui s'adresse ce dispositif ?

Le dispositif d'aide s'adresse à tous les propriétaires d'un logement vacant, qu'ils soient :

- Propriétaires bailleurs et qu'ils souhaitent remettre leur logement sur le marché locatif.
- Propriétaires occupants ayant quitté leur résidence principale et souhaitant la louer ou la vendre.
- Héritiers d'un bien immobilier vacant.
- Propriétaires de logements vacants longue durée, même en mauvais état.

Si vous êtes propriétaire d'un logement dit « vacant », que vous souhaitez le remettre sur le marché du logement ou simplement connaître les aides disponibles, ce dispositif est fait pour vous !



Les 5 bonnes raisons de mettre votre bien sur le marché et de le rénover.

1

Valorisez votre patrimoine

Un logement vacant se dégrade rapidement. En le remettant sur le marché, vous l'entretenez, vous évitez les dégradations et vous lui donnez une nouvelle vie. Vous protégez ainsi votre investissement et vous augmentez la valeur de votre bien.

2

Générez des revenus complémentaires

Louer votre logement vacant vous permet de percevoir des revenus locatifs réguliers. C'est un excellent moyen de valoriser votre patrimoine et de compléter vos revenus.

3

Participez à la vie de votre commune

En louant votre logement, vous participez activement à la vie de votre commune. Vous permettez à de nouveaux habitants de s'installer, ce qui profite aux commerces, aux écoles et aux services de proximité. Un logement occupé, c'est un foyer qui contribue à l'animation et à la vitalité de votre quartier ou de votre village.

4

Agissez pour l'environnement

Rénover un logement vacant est une solution plus écologique que de construire un nouveau logement. Vous contribuez ainsi à la préservation des ressources naturelles et à la réduction de l'impact environnemental.

5

Anticipez les nouvelles réglementations

La loi Climat et Résilience renforce les exigences en matière de performance énergétique des logements. Les logements les plus énergivores seront progressivement interdits à la location. En rénover votre logement dès aujourd'hui, vous anticipez ces nouvelles réglementations et vous vous assurez de pouvoir le louer sereinement dans les années à venir.